

7 un dossier

Avec plus de dix établissements scolaires, privés ou publics, le 7^e est un lieu de vie pour ses familles et pour ses jeunes. On peut donc être un adolescent dans le 7^e et avoir les mêmes préoccupations que partout ailleurs.

➔ **Le maire, Rachida Dati, se veut particulièrement attentive aux besoins et aux vœux des jeunes du 7^e**

La mairie est un lieu marquant les étapes importantes d'une vie. Mais les adolescents du 7^e n'en comprennent pas forcément le rôle. La mairie du 7^e souhaite donc devenir un lieu attractif pour les jeunes. Que ce soit pour la projection de films en ses jardins dans le cadre du Festival du cinéma ou concernant les scènes musicales organisées pour la Fête de la Musique, le conseil de la jeunesse du 7^e (CJ7) a pour objectif de solliciter leur avis et de connaître leurs désirs. Ouvert au volontariat et à tous les jeunes de 13 à 25 ans, le CJ7 peut compter sur l'appui de la mairie pour favoriser le développement de structures dédiées aux jeunes afin qu'ils n'aient plus à quitter l'arrondissement pour pratiquer différents loisirs.

➔ **Une priorité pour le maire du 7^e : la prévention et la lutte contre la délinquance**

Le 16 mars, un comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) a été organisé en mairie avec l'ensemble de la communauté éducative du 7^e arrondissement (parents d'élèves, professeurs et directeurs) concernant la sécurité aux abords des établissements scolaires. Les services de police de l'arrondissement ont pu largement présenter et faire connaître leurs actions de prévention. Le 31 mars, le préfet de police Michel Gaudin, le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, et le recteur chancelier de l'Académie de Paris, Patrick Gérard, sont venus signer en mairie, avec le maire Rachida Dati, **le nouveau contrat local de sécurité du 7^e arrondissement. Face aux problèmes de délinquance et d'incivilité, les acteurs de la prévention, de la sécurité et de l'éducation mettent les moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.** Depuis la rentrée de septembre 2009, **69 interventions ont eu lieu dans les établissements du secondaire du 7^e arrondissement dans le cadre de la Mission prévention et communication de la police nationale.** Elles concernent l'usage des stupéfiants dans les collèges, les violences et le racket, les dangers d'Internet, le respect de la citoyenneté et la lutte contre les incivilités, mais aussi la sécurité routière, notamment dans les écoles primaires. **28 faits de violence** ont été recensés (14 en collège et 14 en lycée) depuis septembre 2009 dans les établissements scolaires du 7^e arrondissement. On entend par « violences scolaires » les vols, intrusions, dégradations, tags et infractions sur les stupéfiants. **Des effectifs de la brigade anti-criminalité et des policiers de quartier sont ainsi régulièrement présents aux abords des établissements de l'arrondissement.**



© Biscap/Alto

13-17 ans :



© Biscap/Alto

l'adol et ses

➔ **Combattre la consommation de stupéfiants**

Le 7^e arrondissement, bien que faiblement touché par la délinquance et peu crimogène, **n'est pas épargné** par ce phénomène. Les mineurs sont soumis comme partout ailleurs à certaines tentations. **42 % des jeunes de 17 ans de l'arrondissement ont déjà expérimenté le cannabis, dont la consommation est pourtant strictement interdite par la loi.** Fumer du cannabis reste très **néfaste** et toutes les études récentes font apparaître le danger qu'il représente pour la santé. La police n'hésite donc plus à engager des procédures judiciaires contre les consommateurs de cannabis et à les transmettre au procureur de la République. Au cours de l'an-

La loi promulguée le 2 mars 2010 renforce la protection des établissements scolaires et de leurs personnels par l'aggravation des sanctions encourues par les auteurs d'atteintes volontaires aux membres du corps enseignant ou du personnel travaillant dans les établissements scolaires ; la création d'une circonstance aggravante pour les vols et extorsions commis dans les établissements scolaires ou à leur proximité immédiate ; la correctionnalisation de l'intrusion injustifiée dans un établissement scolaire, jusqu'à présent sanctionnée par une contravention de 5^e classe ; la création d'un délit spécifique sanctionnant le fait de pénétrer ou de se maintenir dans un établissement scolaire en étant porteur d'une arme.

née 2009, plusieurs affaires judiciaires ont été engagées contre des jeunes fumeurs de cannabis mais également ceux qui ont reconnu en vendre à l'intérieur de leur collège ou lycée. Ces procédures permettent de les stopper et d'éviter que le phénomène ne prenne trop d'ampleur. De plus en plus, la police demande le concours des parents. Beaucoup de bruits circulent sur des trafics de stupéfiants, mais trop peu d'éléments concrets sont donnés aux autorités, leur permettant d'y mettre un terme.

Le projet de vidéoprotection « 1000 caméras » prévu dans Paris sera ainsi mis en place dans les mois à venir. **Les caméras prévues aux abords des établissements scolaires vont augmenter les moyens de combattre ces trafics.** À terme, les images seront renvoyées directement au commissariat central. **Grâce à l'enregistrement automatique, les policiers auront la possibilité de les revoir ou de faire des photos.** Une surveillance en temps réel qui permettra d'intervenir en flagrant délit.

Ouverture d'une consultation sur le centre médico-psychologique du 7^e arrondissement destinée aux jeunes consommateurs d'alcool et/ou de cannabis jusqu'à 25 ans.
CMP - 39 rue de Varenne - 7^e - Tél. : 01 42 22 21 83

escence risques

➔ Lutter contre les méfaits de l'alcool

Le 7^e arrondissement compte beaucoup d'espaces verts où les jeunes se regroupent, en particulier l'été, pour boire de l'alcool. Cela crée nuisances et incivilités, principalement sur le Champ-de-Mars mais également sur l'avenue de Breteuil. Il n'est pas rare de constater des dégradations en série, conséquence de la consommation d'alcool donnant lieu, par exemple, à des paris idiots qui consistent à sauter sur toutes les voitures en stationnement. **Des dégradations qui peuvent conduire les contrevenants en garde-à-vue.** L'alcool peut avoir **des conséquences extrêmement dramatiques.** Des jeunes sont récemment décédés dans le 7^e en tombant du pont de la Concorde, ou encore du toit d'un immeuble rue Jean Nicot.

➔ Prévenir les troubles de l'anorexie

Si l'anorexie est un trouble du comportement alimentaire qui ne touche que 1,5 % des femmes, elle concerne dans 9 cas sur 10 les jeunes filles de 12 à 20 ans et peut apparaître dès l'âge de 9 ou 10 ans. Les causes en sont encore mal identifiées. Le manque de repères, des relations familiales difficiles, la crise d'adolescence et la puberté sont souvent cités comme favorisant l'apparition de l'anorexie. **Les adolescentes anorexiques ont souvent le profil typique de l'élève sans problème, hyperactif, recherchant des efforts soutenus tant intellectuels que physiques.** Elles pour-

suivent normalement leurs activités mais évitent les relations et les conflits, surtout au sein de la famille. Une aide extérieure leur est nécessaire. **La principale difficulté est le refus de traitement car ces adolescentes ne se considèrent pas comme malades.**

Aide et informations pour les anorexiques ou les boulimiques et leur entourage :

54 boulevard Raspail • 75006 PARIS • Tél. : 01 45 43 44 75

➔ Développer les structures sportives à la disposition des jeunes du 7^e

Le 7^e arrondissement compte 4 gymnases regroupant l'activité de 53 associations sportives, 2 seulement étant spécifiquement destinés aux jeunes de l'arrondissement : **Le Bon Conseil**, qui propose dans ses propres locaux foot, volley, handball, gym, karaté, judo et natation, et **l'Entente sportive des Petits Anges**, qui propose du football à partir de 6 ans, sans compter toutes les associations sportives d'écoles, collèges et lycées qui possèdent généralement leurs propres structures. En terme de structures libres d'accès, le 7^e en compte deux sur le Champ-de-Mars : un terrain multisports et un terrain de foot ou de rugby improvisé près du kiosque. **Du fait d'une carence évidente de structures mises en place par la mairie de Paris dans le 7^e arrondissement, le centre sportif Emile-Anthoine (9 rue Jean Rey, 15^e) est également réservé en priorité aux habitants de l'arrondissement.** Il se compose d'un stade (terrain de football et piste d'athlétisme), d'un gymnase (badminton, basket-ball, volley-ball, salle de danse/escrime/combat) et d'une piscine comptant deux bassins. (Retrouvez les coordonnées de toutes les associations sportives du 7^e sur www.mairie7.paris.fr)

➔ Une maison dédiée aux adolescents à Paris

La mairie de Paris n'offre pas de structures spécialement dédiées aux jeunes dans la capitale. **Heureusement la fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France, présidée par Bernadette Chirac, a initié la Maison des Adolescents, projet novateur de prise en charge des jeunes en souffrance.** Lieu d'accueil, d'information et de prévention, mais aussi de prise en charge médicale et de suivi, consacré à l'enseignement et à la recherche sur les pathologies rencontrées à l'adolescence, **la Maison de Solenn a pour but de répondre à un enjeu majeur de santé publique.**

Maison de Solenn

97 boulevard de Port Royal • 75014 PARIS

Tél. : 01 58 41 24 24 • Site : www.maisondesolenn.fr

Sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 10 h à 17 h ou sur rendez-vous pour une consultation précise du lundi au vendredi de 9 h à 20 h.

Prévention, aide, écoute, soins : Général, santé, toxicomanie, addictologie, Sida, hépatite, tabacologie, pharmacodépendance, anorexie, boulimie.

NUMÉROS D'URGENCE :

SOS Amitié (Île-de-France)

01 42 96 26 26

Drogues info service

0 800 23 13 13 (8 h - 2 h)

Écoute alcool

0 811 91 30 30 (14 h - 2 h)

Écoute cannabis :

0 811 91 20 20 (8 h - 20 h)

Fil Santé Jeunes

32 24

Allo Enfance Maltraitée

N° vert 0 800 05 41 41 ou 119

SIDA Info Service

0800 840 800